

Fiche de procédure

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2569(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Établissant un seuil minimal de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les carburants à base de carbone recyclé et en précisant la méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce aux carburants liquides et gazeux renouvelables destinés aux transports, d'origine non biologique, et aux carburants à base de carbone recyclé	
Complétant 2016/0382(COD)	
Sujet	
3.60.05 Energies douces et renouvelables	

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2569(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Étape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ITRE/9/11302